

FLASH INFO PRODUITS VIGNE

Flash Info Produits Vigne N°21 – 14 Aout 2024

"Les informations contenues dans ce document concernent l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (notamment la cible, la dose recommandée et les risques pour la santé et l'environnement liés à une telle utilisation et les consignes de sécurité afin de gérer ces risques) et ne sauraient en aucun cas constituer un conseil spécifique à l'usage de produits phytopharmaceutiques."

Avant tout recours aux produits de protection de synthèse, les solutions de bio-contrôles et/ou techniques alternatives doivent être utilisées en complément des mesures prophylactiques, et ce quelle que soit la cible visée. Pour la gestion des molécules, se référer à la Note nationale maladies de la vigne 2024

→ Décret no 2024-770 du 8 juillet 2024 instituant un dispositif de prêts bonifiés aux entreprises viticoles

Le texte définit les conditions d'habilitation des établissements de crédit ou des sociétés de financement pour la délivrance de prêts bonifiés aux viticulteurs, les caractéristiques de ces prêts et leurs conditions d'attribution.

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=PVgGRkg5g2HaAs0-cs-mWNMgnVyFXW6accRIIPoSQ1U=>

→ NUTRITION FERTILISATION

Azote Foliaire à la véraison

Gain en azote assimilable en fonction de la quantité d'azote foliaire apportée.


Gain en thiols variétaux dans les vins après pulvérisation d'azote-soufre

- Comment réaliser une pulvérisation d'azote foliaire?

Traiter lorsque la véraison est engagée (20%) puis 10-15 jours après.

Mouiller le feuillage 200 à 400 litres par hectare

Azofol Dose 20 à 25l/ha

Orgasève N+  Dose : 10 L/ha + soufre à associer

Geodyn® NS  Dose : 5 à 10 l/ha

Stratégie régulation de la maturation des fruits

SIERRA : objectif amélioration de la coloration pour les cépages rouges.

Sierra s'utilise 2 l/ha en traitement dirigé sur la zone fructifère ou 2,5 l/ha en traitement de couverture générale.

Intervenir au stade 15 à 30% des baies vérees. Pulvérisation pneumatique ou jet porté : 100 à 200 l/ha dirigée sur la zone fructifère ou pulvérisation classique en couverture générale.

Avant de déclencher une intervention, il conviendra de suivre en pratique la procédure suivante :

- Vérification que toutes les grappes de la fructification destinées à la vendange aient atteint le stade optimum.
- **Ne pas intervenir sur une vigne stressée et/ou en condition chaude.**
- **Respecter un délai de 8 jours après un traitement cuprique pour appliquer SIERRA®.**
- **Appliquer SIERRA® avant rognage ou respecter un délai de 8 jours après un rognage.**

Afin d'assurer l'accompagnement végétatif de la vigne, la nutrition par voie foliaire permet de compléter les apports nutritionnels de façon rapide, efficace et ciblée.

Nectar MgS à base de magnésium et de soufre et enrichi d'un actif foliaire soutient les critères de production (Gain maturité technologique : Anthocyanes et Polyphénols) et aide la plante à se renforcer contre les agressions extérieures.



Prevax® apporte les nutriments nécessaires pour lever les subcarences de la vigne et ainsi soutenir une bonne photosynthèse pour atteindre les objectifs de rendement.

Par son action biofertilisante, Prevax® améliore la vigueur globale de la vigne, même en cas de stress. Appliqué à intervalles réguliers, intégré dans une conduite avec Hydrostress®, Prevax® accompagne la vigne pour maintenir les rendements et la qualité, même en cas de stress hydrique.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ VOTRE TECHNICIEN !

EVV – 230 avenue d'Uchamp 33450 IZON – France - contact@evv.fr
SAS au capital de 25.884.120€- RCS Bordeaux 848 290 169 – TVA FR 53 848 290 169 - APE 4621Z
Flash Info Produits Vigne n°21 : 14/08/2024 EVV - Agrément 6400023 distribution produits phyto à des utilisateurs Pro et Non Pro



FLASH INFO PRODUITS VIGNE

Un nouveau programme de lutte contre le stress hydrique, adapté à toutes les conduites et à tous les objectifs de production est proposé en exclusivité par EVV.



Stades phénologiques	Avril		Mai		Juin		Juillet		Août	
Produits	Débourrement	Boutais floraux agglomérés	Boutais floraux rasés	Fleuraison		Naissance	Petits pois	Formation de la grappe	Véraison	Maturité
PREVAX 5 L/ha										
HYDROSTRESS 5 L/ha										

Cleanhex viti®, riche en huiles essentielles à action biostimulante, soutient la plante lors d'épisodes de stress, en augmentant la production naturelle d'antioxydants. Cleanhex viti®, grâce au silicium contenu dans la prêle, stimule l'épaississement de la cuticule des parois cellulaires de la vigne. Appliqué en sortie de grosse pluie, les antioxydants de cleanhex viti® aident la vigne à faire face au stress oxydatif généré.

Actiblu® potentialise les préparations à base de cuivre, connues pour leur effet oxydant. Grâce à une composition riche en antioxydants, Actiblu® favorise la croissance de la vigne par l'action biostimulante des extraits d'algues laminaires et l'apport d'ortie et de prêle des champs. Cette association innovante fait d'Actiblu® un allié particulièrement adapté pour soutenir les vignes lors d'épisodes de stress, en complément de préparations cupriques.

➤ Vigne grêlée partiellement :

MEGAGREEN est le premier complément nutritionnel à effet CO₂.

Il permet une meilleure photosynthèse, régule l'ouverture stomatique et procure un effet anti-stress.

L'utilisation de MEGAGREEN permet de maintenir le rendement et offre une meilleure résistance au stress hydrique. MEGAGREEN est concentré en calcium et peut être utilisé en agriculture biologique.



FERTIGOFOL après grêle



➔ Réglementation en matière de mélanges des produits phytosanitaires

Il est recommandé de se renseigner auprès de son technicien habituel pour connaître des incompatibilités physiques existantes (éviter l'apparition de grumeaux, faire un test dit « au seau »).

■ Soit avec au moins un produit



■ Soit avec un produit portant au moins une des mentions : **H340, H350, H360, H370, H372**

■ Soit selon certaines mentions de danger cumulées ou croisées :

Mentions de danger	H351	H341	H371	H373	H361	H362
H351	Red	Green	Green	Green	Green	Green
H341	Red	Red	Green	Green	Green	Green
H371	Red	Red	Red	Green	Green	Green
H373	Green	Green	Green	Red	Green	Green
H361	Green	Green	Green	Green	Red	Green
H362	Green	Green	Green	Green	Green	Red

■ Mélanges interdits (sauf autorisation préalable) ■ Mélanges autorisés

RAPPEL - mélanges toujours interdits :

■ Avec un produit dont la ZNT > 100 m

■ Avec un insecticide pyréthrinöide et un fongicide triazole ou imidazole pendant la floraison et la production d'exsudat ; un délai de 24 h est obligatoire entre les 2 applications en commençant par le traitement insecticide.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée,

consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ VOTRE TECHNICIEN !

EVV – 230 avenue d'Uchamp 33450 IZON – France - contact@evv.fr

SAS au capital de 25.884.120€- RCS Bordeaux 848 290 169– TVA FR 53 848 290 169 - APE 4621Z

Flash Info Produits Vigne n°21 : 14/08/2024 - EVV - Agrément 6400023 distribution produits phyto à des utilisateurs Pro et Non Pro



FLASH INFO PRODUITS VIGNE

→ CICADELLES

Dans le cadre de la lutte obligatoire, les spécialités insecticides et leurs dosages doivent être homologués contre la cicadelle de la Flavescence Dorée.

Le registre phytosanitaire doit être tenu à jour avec les références des parcelles traitées, les surfaces concernées, la date de traitement, le produit et la dose employée.

Les justificatifs d'achat des produits doivent également être tenus à disposition en cas de contrôles.

Des analyses de résidus de produits sur feuilles et des comptages larvaires pourront être réalisées par le SRAL ou la FREDON pour vérifier que les traitements ont été appliqués.

- Protection des insectes pollinisateurs: Lorsque des plantes en fleurs ou en période de production d'exsudats se trouvent sous des arbres ou à l'intérieur d'une zone agricole destinée à être traitée par des insecticides ou acaricides, leurs parties aériennes doivent être détruites ou rendues non attractives pour les abeilles avant le traitement (Arrêté du 28 novembre 2003).

Pensez donc à faucher ou à détruire l'enherbement avant la réalisation du traitement insecticide afin de protéger les insectes pollinisateurs.

De plus, les repousses de vigne non cultivée sur les parcelles servent de zone refuge pour les larves de cicadelles de la flavescence dorée, qui pourront recoloniser la parcelle en fin de rémanence du produit utilisé.

Invelop® White Protect

La protection naturelle à base de talc procurera aussi un effet insectifuge contre les cicadelles vertes et plus tard une barrière physique contre l'échaudage (*coup de soleil / forte chaleur*). **jusqu'à 3 applications/an à 20 kg/ha, puis 10 Kg/ha à renouveler en cas de forte chaleur ou lessivage (AMM : 1171131)**



Des produits contre les Cicadelles selon leur AMM:

Nom	AMM	DRE	Composition	Cible	Dose	Unité	Nbre application	ZNT eau	DAR	Mention abeille	CMR1, 2 ou 3	AB	biocontrôle	ZNT terrestre zone non cultivée	Début stade	Fin stade	mention danger	Intervalle entre application	DSR
DECIS PROTECH	2010023	8 h / 6 h	Deltaméthrine 15 g/l	Cicadelle Metcalfa	0.83	l/ha	3	20 m	14			Non	Non	5 m			H226 / H410		10 m
DECIS PROTECH	2010023	8 h / 6 h	Deltaméthrine 15 g/l	Cicadelle de la flavescence dorée	0.5	l/ha	3	20 m	14			Non	Non	5 m			H226 / H410		10 m
DECIS PROTECH	2010023	8 h / 6 h	Deltaméthrine 15 g/l	Cicadelle des grillures	0.83	l/ha	3	20 m	14			Non	Non	5 m			H226 / H410		10 m
DELTA STAR	2140147	8 h / 6 h	Deltaméthrine 15 g/l	Cicadelle Metcalfa	0.83	l/ha	3	20 m	14			Non	Non	5 m			H410		10 m
DELTA STAR	2140147	8 h / 6 h	Deltaméthrine 15 g/l	Cicadelle de la flavescence dorée	0.5	l/ha	3	20 m	14			Non	Non	5 m			H410		10 m
DELTA STAR	2140147	8 h / 6 h	Deltaméthrine 15 g/l	Cicadelle des grillures	0.83	l/ha	3	20 m	14			Non	Non	5 m			H410		10 m
ESSEN' CIEL	2090127	24 h / 24 h	Huile essentielle d'orange douce 60 g/l	Cicadelles	1.6	l/ha	6	5 m	1			Oui	Oui				H319 / H332 / H411	7	10 m
ESTAMINA	2130083	48 h / 48 h	Lambda-cyhalothrine 90 g/l	Cicadelle Metcalfa	0.125	l/ha	2	50 m	7			Non	Non	50 m			H302 / H317 / H332 / H410		10 m
ESTAMINA	2130083	48 h / 48 h	Lambda-cyhalothrine 90 g/l	Cicadelle de la flavescence dorée	0.125	l/ha	2	50 m	7			Non	Non	50 m			H302 / H317 / H332 / H410		10 m
ESTAMINA	2130083	48 h / 48 h	Lambda-cyhalothrine 90 g/l	Cicadelle des grillures	0.125	l/ha	2	50 m	7			Non	Non	50 m			H302 / H317 / H332 / H410		10 m
KLARTAN	8900564	8 h / 6 h	Tau-fluvalinate 240 g/l	Cicadelle Metcalfa	0.3	l/ha	2	50 m	21	Abeille 3		Non	Non	20 m	BBCH53	BBCH85	H410	14	10 m
KLARTAN	8900564	8 h / 6 h	Tau-fluvalinate 240 g/l	Cicadelle de la flavescence dorée	0.2	l/ha	2	50 m	21	Abeille 3		Non	Non	20 m	BBCH53	BBCH85	H410	14	10 m
KLARTAN	8900564	8 h / 6 h	Tau-fluvalinate 240 g/l	Cicadelle verte	0.3	l/ha	2	50 m	21	Abeille 3		Non	Non	20 m	BBCH53	BBCH85	H410	14	10 m
LAMBDA STAR	2130083	48 h / 48 h	Lambda-cyhalothrine 90 g/l	Cicadelle Metcalfa	0.125	l/ha	2	50 m	7			Non	Non	50 m			H302 / H317 / H332 / H410		10 m
LAMBDA STAR	2130083	48 h / 48 h	Lambda-cyhalothrine 90 g/l	Cicadelle de la flavescence dorée	0.125	l/ha	2	50 m	7			Non	Non	50 m			H302 / H317 / H332 / H410		10 m
LAMBDA STAR	2130083	48 h / 48 h	Lambda-cyhalothrine 90 g/l	Cicadelle des grillures	0.125	l/ha	2	50 m	7			Non	Non	50 m			H302 / H317 / H332 / H410		10 m
MAVRİK SMART	8900564	8 h / 6 h	Tau-fluvalinate 240 g/l	Cicadelle Metcalfa	0.3	l/ha	2	50 m	21	Abeille 3		Non	Non	20 m	BBCH53	BBCH85	H410	14	10 m
MAVRİK SMART	8900564	8 h / 6 h	Tau-fluvalinate 240 g/l	Cicadelle de la flavescence dorée	0.2	l/ha	2	50 m	21	Abeille 3		Non	Non	20 m	BBCH53	BBCH85	H410	14	10 m
MAVRİK SMART	8900564	8 h / 6 h	Tau-fluvalinate 240 g/l	Cicadelle verte	0.3	l/ha	2	50 m	21	Abeille 3		Non	Non	20 m	BBCH53	BBCH85	H410	14	10 m
PYREVERT	2080038	8 h / 6 h	Pyréthrines 16.6 g/l	Cicadelle de la flavescence dorée	1.5	l/ha	3	50 m	28			Oui	Oui*				H410		

*Vérifier les mentions spécifiques Spe8 et Spe1 sur les étiquettes

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ VOTRE TECHNICIEN !

EVV – 230 avenue d'Uchamp 33450 IZON – France - contact@evv.fr
 SAS au capital de 25.884.120€- RCS Bordeaux 848 290 169– TVA FR 53 848 290 169 - APE 4621Z
 Flash Info Produits Vigne n°21 : 14/08/2024 - EVV - Agrément 6400023 distribution produits phyto à des utilisateurs Pro et Non Pro



FLASH INFO PRODUITS VIGNE

→ VERS DE GRAPPE

Macroorganisme non soumis à AMM **Tricholine Vitis®**

Culture	Ravageurs	Dose	DAR	Nb appli	ZNT aqua	ZNT terr	DVP
Vigne	Tordeuses (eudémis, cochylis, eulia)	100 diffuseurs/ha	0	2-3 app./génération (à renouveler si vols échelonnés)		aucune	
	<i>Cryptoblabes gnidiella</i>						

Tricholine Vitis : pensez à réserver vos trichogrammes dès à présent pour la gestion de la G3.

Une solution innovante de confusion sexuelle

EXPLOYO Vit® est une solution de confusion sexuelle liquide pour protéger le vignoble contre *Eudémis*.

Une application sans pose ni dépose.
La modélisation et le piégeage permettent d'anticiper les vols et de capturer les premiers papillons d'Eudémis pour positionner EXPLOYO™ Vit au début des vols de G3.

Des produits contre les Tordeuses selon leur AMM:

Nom	AMM	DRE	Composition	Cible	Dose	Unité	Nbre application	ZNT eau	DAR	CMR 1,2 ou 3	AB	biocontrôle	ZNT terrestre zone non cultivée	mention danger	Intervalle entre application	DSR
AFFIRM	2100231	8 h / 6 h	Emamectine benzoate 9.5 g/kg	Tordeuses (Cochylis et/ou eudémis)	1.5	kg/ha	3	20 m	7 jours		Non	Non	20 mètres	H410		10 m
BEMANE SG	2120098	8 h / 6 h	Emamectine benzoate 9.5 g/kg	Tordeuses (Cochylis et/ou eudémis)	1.5	kg/ha	3	20 m	7 jours		Non	Non	20 mètres	H410		10 m
DECIS PROTECH	2010023	8 h / 6 h	Deltaméthrine 15 g/l	Tordeuses (Cochylis et/ou eudémis)	0.83	l/ha	3 par an	20 m	14 jours		Non	Non	5 mètres	H226 / H410		10 m
DELTASTAR	2140147	8 h / 6 h	Deltaméthrine 15 g/l	Tordeuses (Cochylis et/ou eudémis)	0.83	l/ha	3 par an	20 m	14 jours		Non	Non	5 mètres	H410		10 m
DENIM	2100231	8 h / 6 h	Emamectine benzoate 9.5 g/kg	Tordeuses (Cochylis et/ou eudémis)	1.5	kg/ha	3	20 m	7 jours		Non	Non	20 mètres	H410		10 m
DIPEL DF	2010513	8 h / 6 h	Bacillus thuringiensis ssp kurstaki souche ABTS-351 1170 10 exp 10 ufc/kg	Tordeuses (Cochylis et/ou eudémis)	1	kg/ha	6 par an	5 m	Non fixé		Oui	Oui				0 m
ESTAMINA	2130083	48 h / 48 h	Lambda-cyhalothrine 100 g/l	Tordeuses (Cochylis et/ou eudémis)	0.175	l/ha	2 par an	50 m	7 jours		Non	Non	50 mètre	H302 / H317 / H332 / H410		10 m
FYCLIA	2190054	8 h / 6 h	Spinosad 24 g/l	Tordeuses de la grappe	2	l/ha	2(3) / an	20 m DVP 20 m	14 jours		Oui	Oui	5 mètres	H410	10	0 m
LAMBDASTAR	2130083	48 h / 48 h	Lambda-cyhalothrine 100 g/l	Tordeuses (Cochylis et/ou eudémis)	0.175	l/ha	2 par an	50 m	7 jours		Non	Non	50 mètres	H302 / H317 / H332 / H410		10 m
TRICHOLINE VITIS	0		Trichogramme	Tordeuses (Cochylis et/ou eudémis)	100	diffuseurs/ha			NC		Oui	Oui				0 m
EXPLOYO	2210439	8 h / 6 h	(E,Z)-7,9-dodécadien-1 yl acétate 23.2 g/l	Eudémis	1	l/ha	4	5 m	21 jours		Oui	Oui			7	0 m

*Vérifier les mentions spécifiques Spe8 et Spe1 sur les étiquettes. Affirm Suppression de la phrase Spe8.138

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ VOTRE TECHNICIEN !

EVV – 230 avenue d'Uchamp 33450 IZON – France - contact@evv.fr
SAS au capital de 25.884.120€- RCS Bordeaux 848 290 169– TVA FR 53 848 290 169 - APE 4621Z
Flash Info Produits Vigne n°21 : 14/08/2024 EVV - Agrément 6400023 distribution produits phyto à des utilisateurs Pro et Non Pro

NOUVEAU
Découvrez le site web EVV
evv.fr

FLASH INFO PRODUITS VIGNE

→ FONGICIDE MILDIOU

Des dérogations d'usage sont accordées pour les cuivres avec une mention Spe 1

Des dérogations sur la réglementation relatives aux quantités de cuivre métal sont annoncées pour 2024, pour les viticulteurs en conventionnel et en agriculture biologique.

Pour rappel, sur 7 ans (entre 2019 et 2025), il est possible d'utiliser 28 kg de cuivre métal par hectare, soit en moyenne 4kg/ha/an, et sans limite maximale annuelle à l'exception des produits avec une la mention Spe 1 sur l'AMM. Pour ces spécialités, il ne faut pas dépasser une dose de 4 kg de cuivre métal sur une campagne.

Néanmoins, une dérogation est accordée pour la campagne 2024. les modalités du message d'information du 13 octobre 2023 s'appliquent encore pour la campagne 2024.

Pour la campagne 2024, il est donc possible d'utiliser des produits avec une mention Spe 1 au-delà de 4 kg/ha/an à condition :

- qu'au moins une application soit réalisée avec un produit comportant la mention « Seules les utilisations entraînant une application totale maximale de 28 kg de cuivre par hectare sur une période de sept ans sont autorisées » ;
- de respecter la limite maximale de 28 kg de cuivre métal sur 7 ans.

Produits disponibles pour gérer la lutte contre le Mildiou

Nom	AMM	DRE	Composition	Dose	Unité	Nbre appli	ZNT	DAR	CMR CLP	AB	Début stade	Fin stade	DSR
BANDIDO	2180834	48 h / 48 h	Bénelaxyl-M 50 g/kg / hydroxyde de cuivre 150 g/kg / oxychlorure de cuivre 150 g/kg	2	kg/ha	2 par an	50 m+DVP de 20 m	40 jours		Non	BBCH53	BBCH81	10m
BOUILLIE BORDELAISE MANICA N.C.	2010618	24 h / 24 h	Cuivre du sulfate de cuivre 20 %	7.5	kg/ha	5 par an	5 m +DVP de 5 m	21 jours		Oui			0
BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERS	9500452	24 h / 24 h	Cuivre du sulfate de cuivre 20 %	3.75	kg/ha	5 par an	5 m	14 jours		Oui			0
BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERS NC	9800474	24 h / 24 h	Cuivre du sulfate de cuivre 20 %	3.75	kg/ha	5 par an	5 m	14 jours		Oui			0
CHAMP FLO AMPLI	2000517	24 h / 24 h	hydroxyde de cuivre 360 g/l	2	l/ha	12 par an	5 m	21 jours		Oui			0
CUPROCOL DUO	2180670	8 h / 6 h	hydroxyde de cuivre 140 g/kg / oxychlorure de cuivre 140 g/kg	2.5	kg/ha	5 par an	50 m +DVP de 20 m	21 jours		Oui	BBCH60	BBCH83	0
CUPRUSSUL 20 WG	2090137	8 h / 6 h	sulfate de cuivre 200 g/kg	20	kg/ha	5 par an	20 m	21 jours		Oui			0
ELECTIS BLEU	2090132	24 h / 24 h	Cuivre du sulfate tribasique 266.6 g/l / Zoxamide 40 g/l	2.8	l/ha	2 par an	20 m	28 jours		Non			10m
ENERVIN ACTIVE	2140270	48 h / 48 h	Amétoctadine 200 g/l	1.5	l/ha	2 par an	5 m	21 jours		Non			10m
FANTIC A	2180834	48 h / 48 h	Bénelaxyl-M 50 g/kg / hydroxyde de cuivre 150 g/kg / oxychlorure de cuivre 150 g/kg	2	kg/ha	2 par an	50 m+DVP de 20 m	40 jours		Non	BBCH53	BBCH81	10m
FANTIC F WG	2080063	48 h / 48 h	Bénelaxyl-M 37.5 g/kg / Folpel 480 g/kg	2	kg/ha	2 par an	5 m	42 jours	CMR2	Non	BBCH13	BBCH81	10m
FOLPAN 80 WDG	9300143	48 h / 48 h	Folpel 80 %	1.9	kg/ha	4 à 7 par an	5 m + DVP de 5 m pour 4 appli max ou 20 m +DVP de 20 m pour 7 appli max	28 jours	CMR2	Non			10m
FOLPEC ADVANCE 80WG	2100021	48 h / 48 h	Folpel 800 g/kg	1.9	kg/ha	7 par an	20 m DVP de 20 m	28 jours	CMR2	Non			10m
FOSFODIUM	2190567	8 h / 6 h	Phosphonate de disodium 500 g/l	2.5	l/ha	3 par an	5 m DVP de 5 m	21 jours		Non	BBCH12		0
FUNGURAN OH	9000277	24 h / 24 h	hydroxyde de cuivre 50 %	1.5	kg/ha	4	20 m	21 jours		Oui			0
FUTURA *	2170085	48 h / 48 h	Dithianon 125 g/l / Monopotassium phosphonate 561.2 g/l	4	l/ha	4 par an	20 m DVP de 20 m*	42 jours	CMR2	Non	BBCH15	BBCH83	10m
HELIOCUIVRE	9900227	24 h / 24 h	hydroxyde de cuivre 400 g/l	3	l/ha	5 par an	5 m	21 jours		Oui			0
HIDALGO STAR / VINOSTAR	9600512	48 h / 48 h	Folpel 400 g/kg / Fosétyl-Aluminium 400 g/kg	3.75	kg/ha	4 à 6 par an	5 m DVP de 5 m pour 4 applications max ou 20 m + DVP de 20 m pour 5 ou 6 appli max.	28 jours	CMR2	Non			10m
KOCIDE 2000	9700401	24 h / 24 h	hydroxyde de cuivre 35 %	3	kg/ha	6 par an	20 m	21 jours		Oui			0
KOCIDE 35 DF	9700401	24 h / 24 h	hydroxyde de cuivre 35 %	3	kg/ha	6 par an	20 m	21 jours		Oui			0
MIKAL FLASH	9500649	48 h / 48 h	Folpel 250 g/kg / Fosétyl-Aluminium 500 g/kg	4	kg/ha	3 à 6 par an	5 m DVP de 5 m pour 3 applications max ou 20 m DVP 20 m pour 6 applications	28 jours	CMR2	Non			10m
MILDFOSS	2220003	8 h / 6 h	Acide phosphoreux 510 g/l	2.5	l/ha	3 par an	5 m DVP de 5 m	14 jours		Non	BBCH09		10m
MILDICUT	2090126	8 h / 6 h	Cyazofamide 25 g/l / Phosphonate de disodium 250 g/l	4.5	l/ha	1 par an	5 m DVP de 5 m	21 jours		Non	BBCH15	BBCH89	10m
NORDOX 75 WG	2010130	8 h / 6 h	oxyde cuivreux 750 g/kg	2	kg/ha	NC	5 m	21 jours		Oui			0
OPTIX DISPERS	2150914	24 h / 24 h	Fosétyl-Aluminium 800 g/kg	2.5	kg/ha	6 par an	5 m DVP de 5 m	28 jours		Non			10m
PANDERO GOLD	2010398	48 h / 48 h	Folpel 40 % / Métalaxyl-M 4.85 %	2	kg/ha	2 par an	5 m DVP de 5 m	28 jours	CMR2	Non			10m
PERGADO C PEPITE	2110173	8 h / 6 h	oxychlorure de cuivre 13.95 % / Mandipropamide 2.5 %	5	kg/ha	2 par an	20 m	21 jours		Non			10m

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ VOTRE TECHNICIEN !

EVV – 230 avenue d'Uchamp 33450 IZON – France - contact@evv.fr
 SAS au capital de 25.884.120€- RCS Bordeaux 848 290 169– TVA FR 53 848 290 169 - APE 4621Z
 Flash Info Produits Vigne n°21 : 14/08/2024 EVV - Agrément 6400023 distribution produits phyto à des utilisateurs Pro et Non Pro



FLASH INFO PRODUITS VIGNE

REVOLUXIO	2171119	48 h / 48 h	Mandipropamide 250 g/kg / Zoxamide 240 g/kg	0.5	kg/ha	1 par an	20 m	21 jours		Non	BBCH13	BBCH85	10m
SARMAN F	9400485	48 h / 48 h	Cymoxanil 40 g/l / Folpel 334 g/l	3	l/ha	2 par an	20 m DVP de 20 m	28 jours	CMR2	Non	BBCH11	BBCH85	10m
YUCCA	2000210	8 h / 6 h	oxychlorure de cuivre 377.5 g/l	8.4	l/ha	nc	5 m	21 jours		Oui			0
ZORVEC ZELAVIN	2180380	48 h / 48 h	Oxathiapiprolin 100 g/l	0.4	l/ha	2 par an	5 m	14 jours		Non	BBCH13	BBCH89	10m

FUTURA - AMM/PCP: 2170085

Usage autorisé : Vigne - Raisins de cuve / Mildiou (traitement des parties aériennes) 4 l/ha

ZNT aquatique : 20 mètres -> 20 mètres Le DVP de 20 mètres peut être réduit à 5 mètres si maximum 3 applications sont effectuées.

Retrait d'AMM pour Aviso DF, Cabrio Top, Enervin/Privest, Forum Top/Grip Top et Polyram DF/Lutiram

Suite au non-renouvellement de l'approbation du métirame, les fongicides Aviso DF, Cabrio Top, Enervin/Privest, Forum Top/Grip Top et Polyram DF/Lutiram de BASF, à base de la molécule, voient leur AMM retirée le 28 mai 2024. Les dates limites pour la vente et la distribution, ainsi que pour le stockage et l'utilisation des stocks existants, sont respectivement fixées au 28 août 2024 et au 28 novembre 2024.

Invelop® White Protect

La protection naturelle à base de talc permet de lutter contre les maladies fongiques (effet fongifuge) ; Approuvé en tant que substance de base, il s'intègre dans un programme phytosanitaire afin de réduire la pression maladie à la **Dose de 10 Kg/ha avec votre traitement fongicide (cuivre, soufre...)**



→ FONGICIDE BOTRYTIS Cf Note Technique Nationale Gestion de la Résistance 2024.

Avant d'envisager une lutte chimique, privilégiez les mesures prophylactiques.

Méthodes alternatives:

Invelop le talc additif agronomique E553b Utilisable en AB – effet hydrophobe et barrière Physique

Produits disponibles pour gérer la lutte contre le Botrytis :

Nom	AMM/PCP	DRE	Composition	Dose	Unité	Nbre appli	ZNT aqua	DAR	Biocontrôle	AB	Début stade	Fin stade	DSR
ARMICARB	2110059	8 h / 6 h	Bicarbonate de potassium 850 g/kg	5	kg/ha	8 par an	5 m	1 jours	Oui	Oui			0 m
ERUNE	2150277	8 h / 6 h	Pyriméthanil 400 g/l	2.5	l/ha	1 par an	5 m	21 jours	Non	Non	BBCH60	BBCH89	10 m
GEOXE WG	2110147	48 h / 48 h	Fludioxonil 500 g/kg	1	kg/ha	1 par an	5 m	60 jours	Non	Non			dsppr10 m
MEVALONE	2161080	48 h / 48 h	Eugénol 33 g/l / Géraniol 66 g/l / Thymol 66 g/l	4	l/ha	4 par an	5 m	3 jours	Oui	Oui	BBCH60	BBCH89	10 m
MODIF	2150571	48 h / 48 h	Cyprodinil 375 g/kg / Fludioxonil 250 g/kg	1.2	kg/ha	1 par an	5 m	21 jours	Non	Non			10 m
RHAPSODY	2180404	8 h / 6 h	Bacillus subtilis souche QST 713 1 10 exp 9 ufc/g	4	l/ha	4 par an	5 m	3 jours	Oui	Oui	BBCH60	BBCH89	0 m
TAEGRO*	2180651	8 h / 6 h	Bacillus amyloliquefaciens souche FZB24 1 10 exp 13 ufc/kg	0.37	kg/ha	10 par an	5 m	3 jours	Oui	Oui			0 m
TELDOR	9800244	8 h / 6 h	Fenhexamide 50 %	1.5	kg/ha	1 par an	5 m	14 jours	Non	Non	BBCH65	BBCH89	10 m

* Ne pas utiliser avec Essen'ciel, armicarb, heliocuivre, heliosoufre.

- ✓ ARMICARB® ne doit pas être mélangé : à des formulations EC, à des formulations au pH acide, à des fertilisants foliaires ni à des spécialités à base d'oxychlorure de cuivre ou oxyde cuivreux.

→ HERBICIDES

*GLYPHOSATE : Restriction de la dose annuelle maximale autorisée à 450 g de glyphosate par hectare/an.

Solutions herbicides disponibles chez EVV

Nom	AMM	DRE	Composition	Cible	Dose	Unité	ZNT eau	DAR	CMR	AB	bioc	Fin stade
GALLUP 360 K	2200754	12 h	Glyphosate 360 g/l	Désherbage	450	g m.a/ha	5 m	Non fixé		Non	Non	
BUGGY 360 POWER	2090188	24h	Glyphosate 360 g/l	Désherbage	450	g m.a/ha	5 m	Non fixé		Non	Non	
ROUNDUP EVOLUTION	2090093	24 h / 24 h	Glyphosate 450 g/l	cultures installées adventices	450 g/ha	l/ha	5 m	Non fixé		Non	Non	DLU 11/3/2025
SHARK	2000327	48 h	Carfentrazone éthyl 60 g/l	cultures installées desherbage	1	l/ha	5 m	7		Non	Non	
AMBITION	8800199	24 h	Propaquizafop 100 g/l	cultures installées graminées annuelles	1.2	l/ha	5 m	30		Non	Non	BBCH85
AMBITION	8800199	24 h	Propaquizafop 100 g/l	cultures installées graminées vivaces	2	l/ha	5 m	30		Non	Non	BBCH85
AMBITION	8800199	24 h	Propaquizafop 100 g/l	pépinières jeunes plantations graminées annuelles	1.2	l/ha	5 m	30		Non	Non	BBCH85
AMBITION	8800199	24 h	Propaquizafop 100 g/l	pépinières jeunes plantations graminées vivaces	2	l/ha	5 m	30		Non	Non	BBCH85
FUSILADE MAX	2000044	48 h	Fluazitop-p-butyl 125g/l	cultures installées graminées annuelles	2 (50% surface)	l/ha	5 m	28	CMR2	Non	Non	

→ ADJUVANTS

Les adjuvants permettent d'améliorer l'efficacité des solutions associées par :

- Répartition et homogénéisation du spectre de gouttelettes sur le feuillage (mouillabilité)

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ VOTRE TECHNICIEN !

EVV – 230 avenue d'Uchamp 33450 IZON – France - contact@evv.fr

SAS au capital de 25.884.120€- RCS Bordeaux 848 290 169– TVA FR 53 848 290 169 - APE 4621Z

Flash Info Produits Vigne n°21 : 14/08/2024 EVV - Agrément 6400023 distribution produits phyto à des utilisateurs Pro et Non Pro



FLASH INFO PRODUITS VIGNE

- Limitation de la dérive (alourdisseur)
- Fixation des gouttelettes sur le feuillage (rétention)
- Pénétration du produit pour renforcer l'efficacité
- Augmentation de la durée de vie des gouttelettes sur le feuillage (effet hygroscopique)

Adjuvants disponibles chez EVV

Nom	AMM	Adjuvant	DRE	Composition	Dose	Unité	Nbre application	ZNT eau	DAR	AB
ACTIROB B	9400076	herbicide	8 h / 6 h	Huile de colza esterifiée 842 g/l	2	l/ha	5 par an	5 m	Non fixé	NC
ACTIROB B	9400076	insecticide	8 h / 6 h	Huile de colza esterifiée 842 g/l	2,5	l/ha	5 par an	5 m	Non fixé	Oui
DJEEN	2140227	Fongi/herbi/insecticide	8 h / 6 h	huile de soja éthoxylée 790 g/L	0.15	l/ha	Non fixé	5 m	Non fixé	Oui
LE 846	2190258	fongicide	8 h / 6 h	Esters méthyliques d'acides gras	10	l/ha	12 par an	20 m	Non fixé	Oui
LI 700 STAR	2100072	fongicide - herbicide	8 h / 6 h	Lecithine de soja 488 g/l	0.25	%	NC	5 m	Non fixé	Oui
FOXY SG	2170040	herbicide	8 h / 6 h	sulfate d'ammonium: 858 g/kg	1	kg/hL	1 par an	5 m	Non fixé	NC
STICMAN	9900394	fongicide - insecticide	8 h / 6 h	Latex synthétique 460.35 g/l	0.14	l/ha	NC	5 m	Non fixé	Oui

L'utilisateur est responsable des mélanges qu'il réalise. Dans tous les cas, il convient de consulter l'étiquette du produit utilisé et sa notice d'emploi.

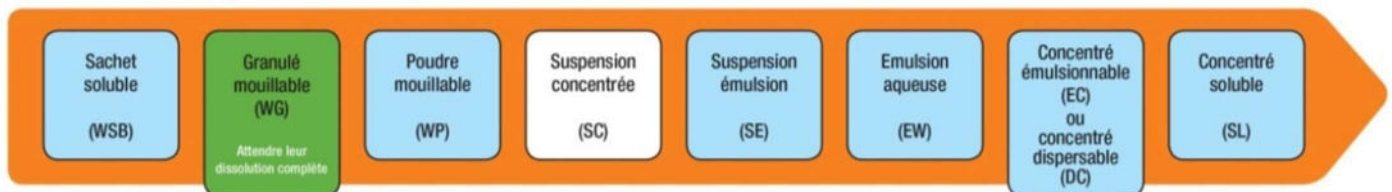
→ LISTE ACTUALISÉE DES PRODUITS DE BIOCONTRÔLE

BIOCONTRÔLE - Actualisation de la liste de produits 30/07/2024

<https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2024-449>

→ REGLE D'INCORPORATION DES PRODUITS EN CUVE

Introduire les spécialités dans l'ordre suivant :



→ CAS PARTICULIER :

- ✓ ARMICARB® ne doit pas être mélangé : à des formulations EC, à des formulations au pH acide, à des fertilisants foliaires ni à des spécialités à base d'oxychlorure de cuivre ou oxyde cuivreux.

→ DSR - DSPPR cf. Flash tech N°1

→ EPI (ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS)

Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est nécessaire lorsque l'exposition ne peut être évitée (remplissage de pulvérisateur, préparation de la bouillie) ou que les mesures de protection « collective » s'avèrent insuffisante (tracteur non équipé de filtre à charbon, date de validité des filtres à charbon du tracteur dépassées).

Une gamme complète est disponible dans les points de ventes EVV

→ BIB D'UNE CONTENANCE ≤ 3L : LE BOUCHON DOIT ÊTRE SOLIDAIRE

Dans les dispositifs de lutte contre les éléments d'emballage à usage unique, les languettes d'inviolabilité et les bouchons des bouteilles en plastique doivent, depuis le 3 juillet 2024, rester attachés à l'emballage.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ VOTRE TECHNICIEN !

EVV – 230 avenue d'Uchamp 33450 IZON – France - contact@evv.fr
SAS au capital de 25.884.120€- RCS Bordeaux 848 290 169– TVA FR 53 848 290 169 - APE 4621Z
Flash Info Produits Vigne n°21 : 14/08/2024 EVV - Agrément 6400023 distribution produits phyto à des utilisateurs Pro et Non Pro



Suivez-nous

FLASH INFO PRODUITS VIGNE

Cela concerne aussi les BIB d'une contenance ≤ 3 litres : depuis le 3 juillet 2024, le dispositif d'inviolabilité du robinet du BIB doit donc rester lié au BIB.

>> A noter que tous les emballages d'une contenance ≤ 3 litres - dont les BIB - avec un bouchon non solidaire achetés avant 3 juillet 2024 pourront être commercialisés jusqu'à épuisement des stocks

Sources	Sites de consultation
BSV	https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/agro-environnement/ecophyto/bsv-bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-vigne/
Note nationale maladies de la vigne 2024	https://www.vignevin.com/article/note-technique-2024-sur-les-resistances-aux-maladies-de-la-vigne/
Site E-phy-Anses	https://ephy.anses.fr/
Arrêtés définitions des points d'eau	https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Les-Zones-Non-Traitees-aux-abords
Moyens permettant de diminuer les dérives de pulvérisation	https://agriculture.gouv.fr/materiels-permettant-la-limitation-de-la-derive-de-pulverisation-des-produits-phytopharmaceutiques
Contrôles obligatoires des pulvérisateurs	https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032729622&dateTexte=20200220
Automoteur immatriculé	https://immatriculation.ants.gouv.fr/
Liste des produits de biocontrôle	https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2024-449

Avant toute utilisation de produits de protection des plantes, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ VOTRE TECHNICIEN !

EVV – 230 avenue d'Uchamp 33450 IZON – France - contact@evv.fr
SAS au capital de 25.884.120€- RCS Bordeaux 848 290 169– TVA FR 53 848 290 169 - APE 4621Z
Flash Info Produits Vigne n°21 : 14/08/2024 EVV - Agrément 6400023 distribution produits phyto à des utilisateurs Pro et Non Pro

